



Simplification à compter du 01/07/2025

LA CONVENTION UNIQUE CDG26

1 délibération, toutes nos missions



Pour adhérer :

1. Prendre une **délibération** autorisant l'autorité territoriale à signer,
2. Retourner la **délibération signée** et le **formulaire d'identification** du signataire par mail à direction@cdg26.fr,
3. **Signer la convention unique** de manière dématérialisée et sécurisée.



Infos :

Tous les documents dont vous avez besoin (*convention, modèle de délibération, formulaire*) sont téléchargeables sur notre site :

 www.cdg26.fr/presentation/convention-unique-cdg26/



Une question ?

DIRECTION CDG26
04 75 82 01 31 (09h30 - 11h30)

direction@cdg26.fr

Février 2025

NOTRE RAISON D'ÊTRE : LE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

Une démarche à cœur et au cœur de notre action

NOTRE SOCLE D'ENGAGEMENTS

DES CONSEILS
PRAGMATIQUES



UNE DÉONTOLOGIE
CLAIRE



UN DÉLAI DE
RÉPONSE CONNU



UNE GESTION
PROACTIVE



UNE AMÉLIORATION
CONTINUE



UNE JOIGNABILITÉ
PRIMORDIALE



 Ile GIRODET
260 Rue du Toueur - CS 50108
26501 BOURG-LÈS-VALENCE Cedex

 Ouvert du lundi au vendredi
8h30 – 12h15 / 13h15 – 17h00
(16h30 le vendredi)

 04 75 82 01 30
contact@cdg26.fr